Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 50 (1905)

Heft: 9

Artikel: Aux grandes manœuvres d'armée en champagne

Autor: Balédyer, Emilien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338327

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AUX

GRANDES MANŒUVRES D'ARMÉE

EN CHAMPAGNE

Considérations préliminaires.

Depuis 1891, nous avons pris l'habitude, en France, d'exécuter chaque année des manœuvres d'armée, en groupant deux ou plusieurs corps sous un même commandement. Il n'y a guère eu qu'une exception : en 1899, sous le prétexte d'une épizootie, mais en réalité en prévision de l'émotion que pourrait provoquer le procès de Rennes, on renonça à distraire tant de troupes de leurs garnisons.

Ces manœuvres d'armée, le général Brugère les a dirigées quatre fois depuis qu'il est vice-président du conseil supérieur de la guerre et appelé, par suite, à commander éventuellement le groupe principal des armées que nous mobiliserions en cas de guerre, c'est-à-dire le gros de nos forces opérant sur la frontière allemande. Cette année, encore, il a eu la direction de celles qui viennent de se terminer en Champagne, et auxquelles j'ai assisté, afin d'en rendre compte aux lecteurs de la Revue militaire suisse.

Je vais donc m'efforcer de grouper le plus méthodiquement possible mes observations, mais je ne me dissimule pas ce que celles-ci ont forcément d'incomplet et de contestable.

Les manœuvres en question n'ont duré que quatre jours, dont le dernier même ne compte guère, attendu qu'on a cherché, pour la clòture, à offrir au président de la République une sorte de représentation de gala beaucoup plus que d'élucider des

¹ Sur les croquis qui paraîtront dans les prochaines livraisons, on trouvera les noms des localités dont il est parlé dans ce premier article.

questions d'art militaire et de compléter l'instruction des étatsmajors et de la troupe.

Des quatre rencontres qui se sont produites entre l'armée du général Dessirier (5° et 20° corps) et celle du général Hagron (6° corps et un corps provisoire dont je donnerai plus loin la composition), je n'ai pu voir qu'un petit coin, et, si j'ai eu connaissance des thêmes généraux, il ne m'a été donné de recueil-lir qu'une assez faible partie des ordres de détail rédigés dans les divers états-majors.

Par contre, j'ai assisté à des exercices préliminaires, engagements de la 19^e brigade contre la 20^e (1^{er} septembre) et de la 9^e division contre la 10^e (le 2), combats du corps d'armée provisoire (général Debatisse) contre le 6^e corps (général Dalstein), dans les journées des 4, 5 et 6, sans compter un grand duel de cavalerie qui a eu lieu le 7 et que j'ai vu dans des conditions particulièrement favorables. Y ont pris part les 3^e et 5^e divisions, sous le commandement du général Durand, les 4^e et 6^e, sous le commandement du général Mayniel.

Les notes que j'ai recueillies portent donc sur une période totale de dix jours. C'est peu assurément pour asseoir une opinion solidement motivée; c'est assez pour fournir des impressions un peu précises, étant donné que j'ai pu aller partout, circuler au milieu des lignes, m'approcher des états-majors, me mêler de près aux troupes soit sur le terrain, soit au cantonnement. J'ai trouvé toutes les facilités désirables, et partout on m'a témoigné le vif désir de m'éclairer.

Grâce à ces circonstances favorables, j'ai pu me rendre compte assez nettement de la façon dont sont compris et mis en pratique nos nouveaux règlements. C'était là un des principaux objets de ma curiosité.

A cet égard, je puis dire que j'ai été déçu. Il est évident que la révolution accomplie sur le papier n'est point encore entrée dans les mœurs. Il faut laisser un certain temps pour la mise en train des idées nouvelles. Je n'ai pas vu sans étonnement que le 5° corps était un de ceux où on semblait le moins les comprendre et les appliquer, alors que ce 5° corps est commandé par le général Millet qui ayant été chargé de l'élaboration du Règlement du 3 décembre dernier, est plus qualifié que personne pour en connaître la lettre et en saisir l'esprit.

Il y a plus. Certains officiers ont trouvé qu'il y avait contra-

diction entre l'emploi des mots « première ligne, deuxième ligne, troisième ligne » dont le général Brugère se sert en tant que directeur des manœuvres ¹ et la disparition de ces termes dans le décret du 3 décembre 1904, dont il a contrôlé la rédaction et assuré l'orthodoxie, en sa qualité de vice-président du conseil supérieur de la guerre, et dont le § 255 (Répartition des forces) est ainsi conçu :

Dès qu'une troupe d'infanterie doit combattre, son chef indique leurs objectifs 2 aux unités qui vont s'engager; il désigne celles qui resteront en arrière à sa disposition pour manœuvrer (troupes de manœuvres) et, s'il y a lieu, celles qu'il réserve pour parer aux éventualités imprévues, compléter le succès ou arrêter une retraite 3.

C'est dire que même le vocabulaire n'est pas encore complètement fixé, que la terminologie rendue officielle il y a quelques mois n'est point définitivement entrée dans le langage de ceuxlà mêmes qui l'ont établie.

Mais je ne veux pas m'attarder à ces questions particulières à l'armée française. Bien qu'il s'agisse d'elle, les lecteurs de cette *Revue* attendent autre chose que des querelles de mots, — bien que ces discussions ne soient pas sans quelque importance, — autre chose aussi que des considérations relatives à notre conception particulière de la tactique, telle qu'elle s'est révélée dans les dernières manœuvres.

Je tâcherai donc d'envisager mon sujet d'un point de vue assez élevé pour que le résumé ou le développement de mes notes (car, selon le cas, je condenserai ou je commenterai) puisse offrir quelque intérèt aux officiers de tous les pays, même de ceux qui n'exécutent pas de manœuvres d'armée.

- ¹ Il s'exprime ainsi dans son Instruction nº 3, relative « à la conduite du combat et à l'intervention des arbitres pendant les manœuvres »:
- « Les cheminements devront... être reconnus avec soin et utilisés d'une manière complète.
- » Cette prescription s'applique essentiellement aux troupes de première ligne, sur lesquelles se concentrent forcément l'attention et le feu de l'ennemi; elle ne saurait être étendue sans inconvénient sous une forme absolue aux troupes de deuxième et de troisième ligne.
- » Il importe avant tout pour ces dernières de ne pas retarder leur action et de les maintenir, en formations, suffisamment denses, dans la main de leur chef. »
- 2 Objectif: But à atteindre. Généralement, troupe ennemie qu'il s'agit d'attaquer ou de battre par le feu, ou partie du terrain qu'elle occupe.
- 3 Dans la généralité des cas, les unités supérieures seules (corps d'armée ou division) ou les unités isolées gardent une réserve.

Je ne puis pourtant me dispenser d'entrer dans certains détails qui n'ont rien de général, et, avant d'aborder les procédés de combat, la mise en état de défense des localités, l'établissement des ponts et passerelles, le rôle attribué aux diverses armes, etc., il me faut bien dire quelles étaient les conditions particulières dans lesquelles on se trouvait par suite du théâtre des opérations, par suite de la composition des troupes, par suite des conventions admises, par suite des circonstances diverses qui pouvaient influer sur le développement des actions.

Le terrain.

A première vue, lorsqu'on regarde les cartes des manœuvres ¹, on est frappé de voir que les seules parties du terrain qui aient été utilisées sont celles où le terrain est tourmenté et boisé.

La remarque s'impose, étant donné que, dans la région sur laquelle on a opéré, se trouvent les localités de Brienne, Dienville, La Rothière, et qu'on peut comparer la nature des champs

¹ Le service géographique en a édité deux : la feuille A (nord de Vitry-le-François), la feuille B (sud de Vitry-le-François). Dans l'ensemble, elles sont très exactes et tenues à jour.

Il y a lieu pourtant de signaler que l'état-major représente les voies de communication d'après leur classement dans la hiérarchie administrative plutôt que d'après leur valeur militaire.

C'est ainsi que des chemins à un trait sont parfois parfaitement carrossables, tandis qu'une colonne d'artillerie en s'engageant sur la route de Blaincourt à Epagne, route à deux traits, et qui a l'air d'être une route départementale bien entretenue (elle l'est d'ailleurs, en réalité), se trouverait arrêtée en arrivant au pont sur l'Aube.

C'est un pont en bois vermoulu, sur lequel il est interdit de faire passer des charges de plus de 500 kilos. Bien en a pris au général Dalstein, qui voulait l'utiliser dans la matinée du 11, de l'avoir fait reconnaître la veille au soir, assez à temps pour qu'on pût se rendre compte de l'impossibilité où était l'armée de l'utiliser et pour qu'on établit sur la rivière un pont de bateaux, d'une part, et, d'autre part, deux passerelles de circonstances dont quelques haquets à hautes ridelles, quelques tonneaux, des brancards et des planches, fournirent très vite les éléments.

Autre illusion à noter. Beaucoup de chemins à un trait, vus de loin sur le terrain, paraissent excellents. (Je fais surtout allusion ici à ceux qui sillonnent le grand éperon qui sépare la vallée du Ravet de celle du Meldançon.) On les croit aussi bons que des chemins vicinaux. Approche-t-on, on s'aperçoit que ce sont de larges sentiers crayeux, d'où leur éclat et leur blancheur qui, à distance, leur donnent l'air d'être parfaitement entretenus, alors que, au contraire, ils sont profondément ravinés, très inégaux et, en somme, difficiles pour les voitures, sans pourtant qu'ils soient tout à fait impraticables. Mais la plupart sont sillonnés de fortes ornières, qui, sans grands inconvénients pour les voitures à un cheval, rendent la marche d'autant plus difficile, pour les attelages à deux chevaux de l'armée, que le sol est plus dur.

Puisque j'en suis à parler des surprises qu'on éprouve en regardant soit la carte, soit le terrain, je mentionnerai l'étonnement que m'a causé la disparition de grands

de bataille de l'Empire à la nature des champs de bataille que recherche notre époque. A la Rothière, non seulement il n'y a pas la moindre dénivellation, mais on cherche vainement des obstacles quelconques : clòtures, haies, fossés. A peine quelques arbres. Et tout indique que, il y a un siècle, l'aspect des lieux devait ètre ce qu'il est aujourd'hui.

La feuille A montre un coin du camp de Châlons et tout le nouveau camp de Mailly. Là encore on ne peut s'empêcher de mettre en parallèle les molles ondulations dans lesquelles se complaisaient les évolutions d'autrefois avec les reliefs nettement accusés qu'on recherche à l'heure actuelle. Le signal de Sompuis est coté 234, tandis que les vallées du Saint-Antoine et de la Lhudrelle ont une altitude de 120: il y a donc, dans le camp de Mailly, plus de cent mètres de différence de niveau à deux lieues de distance, sur un sol tout plissé et mamelonné.

La composition des troupes.

Lorsqu'on parcourt l'«ordre de bataille», on voit avec quelque surprise que le quartier général des armées A et B (c'est

étangs que j'avais teintés de bleu avant de partir pour les manœuvres et que j'ai vainement cherchés: tels ceux de l'Arpeval, près de Gigny-aux-Bois; tel celui de Cloyes, près de Giffaumont. En bien, non seulement ils ont disparu, mais le sol, à l'endroit où ils étaient, n'est nullement marécageux: on peut très bien y évoluer, et s'y mettre en batterie.

L'explication de cette anomalie inattendue est fort simple : on vide périodiquement les étangs et on les remplit ensuite en les laissant tour à tour se déverser ou non dans les cours d'eau (les « rûs », comme on les appelle dans le pays) qui les alimentent. Une fois asséchés, et emblavés, ils donnent des récoltes excellentes. Quand la qualité des produits ou leur quantité laisse à désirer, on ferme les vannes pour remettre les étangs en eau, on les ensemence de poisson, et ce poisson y acquiert, grâce sans doute à la nourriture qu'il y trouve, des qualités exceptionnelles.

Mais on voit à quels mécomptes on s'exposerait si on se fiait aveuglément aux indications de la carte.

D'autre part, j'ai constaté la disparition de plusieurs calvaires, notamment la cote 172 entre Bétignicourt et Braux-le-Grand. Ceci doit rendre circonspect lorsque, par exemple, on fixe un rendez-vous.

Il en est de même des changements de nom. J'ai vu, le 4, un malentendu se produire parce que la ferme de Sans-Souci (5 kilomètres au nord de Coulvagny, sur le chemin de Coulmier à Bronne) a été débaptisée. Elle s'appelle maintenant Mentarah. Ce n'est d'ailleurs pas une ferme, mais une propriété de plaisance.

A propos de noms, la carte et les bornes ou les poteaux les orthographient différemment : Montier-en-Der devient Montiérender : Meix-Tiercelin devient Métiercelin ou tout simplement Le Mé, ce qui est une abréviation courante dans le langage local. Quel embarras si, se faisant renseigner par quelqu'un du pays, on l'entend parler du clocher du Mé, ce qui signifie : « le clocher de Meix-Tiercelin! »

Souvent il serait bon de mettre à côté du nom écrit sa prononciation usuelle. Ainsi, on dit « Lémont » pour Lesmont. Et ainsi de suite.

par ces lettres qu'on les désigne) se compose en tout et pour tout d'un chef d'état-major général : ni directeur de la télégraphie militaire, ni directeur des étapes, ni généraux de l'artillerie et du génie, ni représentants des divers services (intendance, trésorerie et poste, prévoté, etc.). Bref, tous les éléments constitutifs font défaut. De même, nous n'avons vu cette année, en dehors des divisions de cavalerie mises respectivement à la disposition des généraux Hagron et Dessirier, et en dehors du bataillon cycliste, aucun «organe d'armée». En particulier, nous aurions souhaité qu'on mît en œuvre l'artillerie lourde qui a déjà figuré aux manœuvres d'armée: je me rappelle personnellement sa participation à celles de 1895 dans les Vosges et de 1900 dans la Beauce. Il eût d'autant mieux valu les faire reparaître, cette année, qu'on a dit que nous en étions complètement dépourvus? Les souvenirs que je viens d'invoquer répondent à cette imputation. Mais combien n'y aurait-on pas mieux répondu si on avait mis le matériel en question sous les yeux du public?

En restant, d'ailleurs, exclusivement sur le terrain militaire, n'est-il pas évident qu'on ne peut considérer comme concluante, au point de vue du fonctionnement d'un état-major d'armée, une épreuve qui n'a pas porté sur les rouages qui normalement entrent soit obligatoirement, soit éventuellement, dans sa constitution : force publique, service de santé, service vétérinaire, aérostiers, équipages de ponts, etc. Les exercices du temps de paix devraient mettre en mouvement le plus grand nombre possible de ces rouages, en vertu du principe : « Qui peut le plus peut le moins ».

Dans le même ordre d'idées, il eût été bien désirable que les effectifs fussent au complet, que le nombre réglementaire des corps de troupe existât et qu'il y eût dans chacun d'eux le nombre réglementaire de soldats.

Or, l'artillerie du corps d'armée provisoire ne comprenait qu'un groupe de deux batteries; mieux dotée, l'artillerie de la 10^e division avait trois batteries (au lieu de six). La 79^e brigade était réduite à un seul régiment. Il est vrai que, par contre, la 30^e était composée de deux régiments de ligne et de deux bataillons de chasseurs, sans qu'on s'explique bien, à première vue, pourquoi on avait créé cette grande inégalité entre les deux brigades de la 40^e division.

Enfin, les compagnies, sauf dans le 4° bataillon du 76° d'infanterie, étaient de 125 fusils alors que le pied de guerre en comporte 250.

Cette diminution de moitié est de règle aux manœuvres. Par ce moyen, on peut laisser dans les casernes les réservistes et hommes de l'active qui paraissent hors d'état de supporter les fatigues de la marche, et cet écrèmage constitue une sorte de trompe l'œil.

De mème, l'artillerie n'attelle que la moitié ou au plus les deux tiers des voitures qu'elle devrait amener sur le champ de bataille, en temps de guerre; elle n'en attelle aucune des divers échelons du parc ¹. Pareillement, les convois n'existent pas ou sont représentés par un nombre vraiment insignifiant de véhicules. Tout cela contribue à fausser l'optique. On en arrive à croire que le commandement ne s'exerce que sur le champ de bataille, alors que la partie la plus délicate du service des étatsmajors s'applique au fonctionnement des services de l'arrière. Et c'est pour cette raison qu'on voit les commandants d'armée se tenir à proximité de la ligne des feux, occupés à regarder le combat, alors qu'ils devraient s'habituer à ne le point voir, à se faire renseigner par le télégraphe et le téléphone, et à rester avec les services accessoires en communications aussi intimes qu'avec les troupes combattantes.

C'est donc par un abus de mots qu'on parle d'exécuter des manœuvres d'armée: on n'exécute que des manœuvres de corps d'armée réunis, ce qui n'est point tout à fait la même chose. Et encore les effectifs qui y prennent part dans les éléments de première ligne sont-ils loin de ce qu'ils devraient ètre.

La France, à cet égard, a le droit d'être jalouse de la Suisse qui met ses unités de combat, pour les manœuvres, à l'effectif de guerre.

Non seulement le commandement n'a pas eu sous ses ordres le complet réglementaire de ses troupes, mais celles qu'on lui a confiées ne lui appartenaient pas toutes en temps de paix, pas plus d'ailleurs qu'elles ne lui appartiendraient en cas de guerre.

Je fais allusion ici à la composition du corps provisoire, d'une

¹ On n'emploie que les chevaux appartenant à l'armée, sans faire usage de la riquisition. Aussi est-il impossible de se rendre compte des ressources vraiment utilisables que fourniraient les écuries civiles.

part, et, de l'autre, à la constitution des diverses fractions de l'artillerie.

On sait que, depuis quelques mois, chacun de nos corps d'armée possède deux régiments d'artillerie divisionnaires. A la mobilisation, ces régiments se scindent en deux, l'une de leur moitié restant à la division, dont elle fait partie intégrante, l'autre servant à former l'artillerie de corps.

Par exemple, la brigade du 5° corps (Orléans) comprend le 30° régiment (artillerie de la 9° division) et le 32° (artillerie de la 10° division). Il en résulte que, en temps de guerre, l'artillerie de corps comprendrait moitié du 30° et moitié du 32°.

Eh bien, aux manœuvres, l'artillerie de la 9° division se composait bien de trois batteries du 30° régiment (au lieu de six); mais l'artillerie de la 10° division était fournie par le 13° régiment (Vincennes), toujours à raison de trois batteries au lieu de six d'ailleurs. Quant à l'artillerie de corps, au lieu de provenir du 30° et du 32°, elle provenait du 30° et du 13°.

Dans le 20° corps, c'était encore pire. Et, par conséquent, soit dit en passant, sauf à y revenir, les erreurs de la poste (pour ne parler que d'elle) ont été fort excusables. Une composition aussi hétéroclite ne pouvait manquer d'entraîner de nombreux quiproquos. Ceux-ci se sont manifestés avec acuité, parce que les opérations n'ont pas assez duré pour qu'on sortit de la période de mise en train. Nul doute que tout aurait fini par se tasser avec un fonctionnement quelque peu prolongé.

Retenons cependant de tout ceci qu'on est dérouté de voir deux numéros différents à l'artillerie de corps qui forme un tout unique, alors qu'on voit le même numéro à une artillerie divisionnaire et à de l'artillerie de corps, qui sont pourtant deux choses bien distinctes et séparées.

Le corps d'armée provisoire, placé primitivement sous les ordres du général Debatisse, commandant du 2º corps, comprenait la 12º division (laquelle fait normalement partie du 6º corps, celui-ci étant par exception à trois divisions), une « division de marche » improvisée à l'aide d'une brigade d'infanterie du 2º corps et d'une brigade d'infanterie coloniale, une artillerie venant d'un peu partout : de Châlons (6º corps), de La Fère et de Laon (2º), de Vincennes (19º).

On voit donc que le général Debatisse avait sous ses ordres

bien peu de ses subordonnés habituels et que, pendant les manœuvres, le général Dalstein, non seulement n'a pas eu avec lui, mais mème a eu contre lui, certains des éléments soumis à son autorité en temps de paix et éventuellement en temps de guerre.

Toutes ces dislocations de troupes ne facilitent pas la tâche du commandement et ne sont pas favorables à l'instruction des troupes ou des états-majors.

L' « Instruction » du directeur des manœuvres.

La question est très controversée de savoir s'il vaut mieux, n'ayant pas les troupes au complet, les considérer fictivement comme l'étant, c'est-à-dire, par exemple, s'il vaut mieux leur faire occuper sur le terrain les mêmes fronts que si elles avaient leur effectif de guerre, ou s'il n'est pas préférable de proportionner l'étendue de leurs déploiements au nombre réel des hommes dont elles se composent.

Les deux solutions peuvent être défendues, et elles l'ont été; mais le général Brugère a formellement prescrit d'adopter la seconde. Or, en s'y conformant, on est arrivé à constituer des chaînes d'une densité inadmissible. Quelle étendue les fronts n'auraient-ils donc point pris, si on s'était placé dans les conditions normales et si on avait donné aux déploiements leur développement rationnel?

Dans ses «Instructions», le directeur des manœuvres a mêlé des vues plus ou moins personnelles sur la conduite du combat à des règles relatives aux conventions à observer, à des mesures spéciales à prendre en vue de la conservation de la santé des troupes ou pour la facilité du service.

Il recommande, en ce qui concerne les opérations, de ne restreindre l'initiative d'aucun grade, et de faire converger les efforts des trois armes, que leurs tendances particularistes poussent trop souvent à agir indépendamment les unes des autres.

La cavalerie devra se préoccuper d'intervenir utilement dans le combat contre l'infanterie et l'artillerie adverses.

L'artillerie devra prèter rapidement et constamment à l'infanterie l'appui qui lui est indispensable.

On s'attachera, d'une manière toute particulière, au jeu et à l'emploi des réserves. Les situations imprévues, si fréquentes à la guerre, en démontrent la nécessité.

La portée et la puissance des armes actuelles exigent que l'approche soit défilée le plus longtemps possible aux vues de l'ennemi et offre, ensuite, le

moins de prise à ses feux. Elles donnent une importance particulière à l'utilisation du terrain. Les cheminements devront, par suite, être reconnus avec soin, et utilisés d'une manière complète.

Cette prescription s'applique essentiellement aux troupes de première ligne, sur lesquelles se concentrent forcément l'attention et le feu de l'ennemi; elle ne saurait être étendue sans inconvénient sous une forme absolue aux troupes de deuxième et troisième lignes.

Il importe avant tout pour ces dernières de ne pas retarder leur entrée en action et de les maintenir, en formations suffisamment denses, dans la main de leurs chefs.

Pour mettre le commandement dans des conditions se rappochant de celles de la guerre, il importe en outre d'attribuer aux points d'appui du terrain le rôle qu'ils joueraient dans la réalité sur le champ de bataille.

Le plus souvent, l'attaque et la défense d'un point d'appui nécessiteront l'emploi combiné de trois armes, ou tout au moins celui de l'artillerie et de l'infanterie.

On aura ainsi, dans l'ensemble de l'action, de véritables affaires de détail présentant le même caractère que l'ensemble, et comportant les trois phases successives du combat :

Engagement des troupes de première ligne;

Préparation de l'attaque;

Assaut.

Les combats partiels livrés pour la possession des points d'appui se développent peu à peu; ils s'étendent et se transforment progressivement en un combat général sur tout le front.

Ces principes établissent la physionomie officiellement attribuée au combat moderne. Mais il va de soi qu'il y a des règles à adopter pour que les combats fictifs des grandes manœuvres ressemblent au type théorique admis actuellement.

En conséquence, il est recommandé d'éviter avec soin de précipiter l'action, afin que l'artillerie ait le temps d'agir d'une façon rationnelle, que la préparation des attaques soit bien effectuée, que les chefs des différentes unités puissent, pendant l'action, reconnaître les cheminements et faire intervenir utilement leurs réserves, que les travaux de fortification passagère soient exécutés réellement.

En particulier, «on ne perdra pas de vue que, après l'enlèvement d'un point d'appui, l'attaque est généralement obligée de marquer un temps d'arrêt qui est employé à l'organisation et à l'occupation de ce point d'appui, à la reconstitution des unités engagées, à leur relèvement par des troupes fraîches et à la préparation d'un nouveau mouvement, s'il y a lieu».

Nous verrons plus tard comment il a été tenu compte de ces prescriptions. Mais, en passant, je relève sur mon carnet les observations suivantes, qui se rapportent à la journée du 10:

9 h. 15. — L'infanterie de la division de marche débouche de la vallée du Ravet (cote 103) et remonte, sans être soutenue par de l'artillerie, le versant nord du mamelon compris entre le Ravet et la Voire.

Le sommet de ce mamelon (cotes 140, 150, 172) est garnie d'infanterie (4 de ligne) postée dans des tranchées-abris et d'artillerie.

Cette artillerie se retire.

- 9 h. 30. L'infanterie de la défense se retire.
- 9 h. 35. La crète est occupée par l'infanterie de l'attaque (67° sauf erreur : le numéro au crayon est peu visible). Celle-ci a donc mis vingt minutes pour avancer de 2 1/2 à 3 kilomètres en s'élevant de plus de 70 mètres!
- 9 h. 45. L'infanterie de l'attaque se présente au pont de Bétignicourt (cote 114). Elle a donc mis dix minutes pour descendre d'environ 60 mètres et s'avancer d'environ 13 ou 1500 mètres, ayant à peine marqué un temps d'arrêt d'une, deux ou trois minutes sur la crète.)

Quant aux conventions accessoires, elles sont relatives à la tenue, aux sonneries, à la critique (facultative pour tous les officiers, obligatoire seulement pour les arbitres, les commandants des partis, les généraux commandant les divisions et leurs étatsmajors), et divers détails.

Je ne reproduis que les prescriptions applicables à la guerre, celles sur lesquelles j'aurai à revenir plus tard, et celles enfin qui donnent aux manœuvres exécutées chez nous, en général, et plus particulièrement cette année, un caractère spécial.

Au combat. — On appliquera strictement les prescriptions des règlements de manœuvres des différentes armes au sujet des formations et de l'emploi des feux. Aucune instruction tactique spéciale ne devra donc être établie ou mise en usage dans les corps de troupe pour les manœuvres, à l'exception de celles dont l'essai aura été prescrit par le ministre.

Les commandements à la voix sont à éviter. En principe, les troupes seront conduites par assouplissement.

Dès le déploiement, les voitures des trains de combat seront réunies par groupes et laissées en arrière, en dehors des routes, à un emplacement fixé par le commandement.

Dans les trains et convois. — Les colonnes des trains régimentaires et des convois marcheront dans l'ordre ci-après :

- 1° Hommes à pied par 4;
- 2º Chevaux haut-le-pied par 2;
- 3º Voitures.

Aucune voiture étrangère aux corps ou services ne devra être tolérée dans les colonnes ou à la suite des troupes. La gendarmerie y veillera particulièrement.

Aux avant-postes. — Le service de sùreté fonctionnera toujours comme en campagne. (La seule exception admise à cette règle concernera les jours de repos, pour lesquels les avant-postes, au lieu d'être pris la veille dès la fin de la manœuvre, ne seront établis que le jour du repos à 6 heures du soir).

Dans le but de restreindre, autant que possible, les fatigues imposées aux troupes par le service des avant-postes :

1° Les réserves d'avant-postes, les grand'gardes et même, lorsqu'il pleuvra, les petits postes, pourront s'installer en cantonnement d'alerte sous tous les abris qui se trouveraient à proximité de leur emplacement normal;

2º En cas d'abaissement de la température, les petits postes sont autorisés à faire du feu, et, pendant la nuit, tous les hommes employés au service des avant-postes porteront la veste sous la capote;

3° Il y aura toujours suspension d'hostilités aux avant-postes de 5 à 6 heures du matin, pour permettre aux fractions détachées en avant-postes de faire le café et rectifier les paquetages, s'il y a lieu.

Opérations de nuit. — Le général directeur se réserve, au cours des manœuvres, de prescrire l'exécution d'une ou de plusieurs opérations de nuit.

Les dispositions ci-après, dont l'objet est d'éviter toute fatigue inutile, seront communiquées aux officiers de tous grades :

1º L'effectif de la troupe d'attaque sera déterminé par le général directeur. Aucune troupe du parti assaillant, autre que celle désignée, nemarchera, et celles des cantonnements voisins resteront au repos;

2º Les avant-postes attaqués prendront les armes, mais l'alerte ne dépassera pas, en profondeur, la réserve générale des avant-postes. Aucune troupe, même cantonnée à proximité du lieu de l'action, ne devra bouger si elle ne fait pas partie du réseau des avant-postes;

3º Les troupes d'attaque ne dépasseront pas l'objectif indiqué. En cas de succès, l'assaillant se bornera à occuper le point d'appui enlevé et à prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à une contre-attaque.

Dégâts aux propriétés. — Les plus grandes précautions devront être prises, au cours des manœuvres, pour éviter tout dégât inutile.

Dans la zone où s'effectueront cette année les manœuvres d'armée, il existe, mais surtout auprès des villages, quelques vignes et un petit nombre de champs de betteraves, de haricots et de pommes de terre.

Les vignes seront toujours considérées comme des obstacles absolument infranchissables. En aucun cas, les troupes n'y pénètreront.

Quant aux autres cultures dont il vient d'être parlé, elles devront, en principe, être évitées, mais les hommes à pied, isolés ou suffisamment dispersés pourront les traverser.

Pendant les marches d'approche, les unités des différentes armes, en formation serrée, devront toujours les contourner.

Exceptionnellement, lorsque les lignes opposées seront rapprochées et que, pour la vraisemblance de la manœuvre, il sera indispensable de passer dans des champs de betteraves, de pommes de terre ou de haricots, des fractions d'infanterie ou de cavalerie pourront être autorisées à les traverser, soit par leurs chefs directs, soit par les arbitres.

Il en sera de même de l'artillerie, qui pourra s'y établir, lorsqu'il lui sera absolument impossible de se mettre en batterie sur un autre emplacement. Sur certaines hauteurs, il existe des haies formées de ceps de vignes reliés par des fils de fer. On rencontre également, sur trois ou quatre points, des grillages et des clòtures en ronces artificielles. Si, pour permettre aux troupes de passer, il était indispensable de pratiquer des ouvertures dans ces haies ou ces clòtures, ces ouvertures seraient faites par les troupes du génie, sur l'ordre des généraux de division, et, en vue de diminuer les indemnités à payer pour cause de dégâts, les fils de fer qui auraient été coupés devront être remis en place à la fin de chaque manœuvre et réparés à l'aide d'épissures.

On voit quelles entraves l'application de ces règles apportent au développement normal d'une action de guerre. Comme cette action se précipite au delà de toute vraisemblance, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire, on comprend qu'elles ajoutent beaucoup à son invraisemblance.

On ne sera pas sans remarquer aussi ce qu'il y a de vicieux à empècher toute solidarité, fût-ce en vue de ménager les forces du soldat. Le premier enseignement à donner à une armée (et les événements ont démontré que l'armée française avait particulièrement besoin d'en être pénétrée) c'est que toutes les troupes doivent s'entre soutenir. Le général Dragomiroff dirait — et on ne peut s'empècher de penser comme lui — qu'on ne saurait trop habituer le soldat à sauter sur les faisceaux lorsqu'il entend les coups de feu à proximité, et que, dès lors, on fausse les idées en prescrivant que les troupes « des cantonnements voisins resteront au repos. »

Fidèle à une habitude qui lui est chère, et que je trouve louable, le général Brugère s'est réservé de modifier les thèmes « au cours mème de la manœuvre, d'une manière plus ou moins inopinée, de façon à créer des situations nouvelles et à obliger les partis engagés à y faire face ». Ou bien ce sont les corps en présence dont il a changé la composition. Ainsi, le 2, dans une manœuvre de division contre division, il a donné l'ordre d'adjoindre à l'une de ces divisions (celle qui portait le manchon) un régiment de cavalerie disponible (1er dragons). Mais on lui fit remarquer qu'il faudrait beaucoup de temps à ces cavaliers pour sortir les manchons des paquetages et pour en coiffer leur casque. En conséquence de cette observation, le régiment fut attribué, comme renfort inattendu, à la division qui n'avait pas le manchon.

D'autre part, on a consacré à l'étude d'un même combat plusieurs journées consécutives, en vue de restreindre les fatigues imposées aux hommes. A cet effet, on replaçait les troupes au commencement de la séance du jour à la place précise qu'elles occupaient à la fin de la séance de la veille, ou bien celles qu'elles auraient dù occuper.

Ainsi, le 5, le général Hagron a fait reprendre l'engagement du 5° corps contre le corps provisoire dans les positions qu'il jugeait rationnelles, estimant que l'affaire du 4 n'avait pas été judicieusement conduite.

En revanche, le 9, en arrivant sur le terrain pour la reprise du combat, le général Brugère ne trouva pas les troupes exactement disposées comme elles l'étaient le 8, au moment où les hostilités avaient cessé, et il attendit, pour donner le signal de la reprise des opérations, que chacun eût repris exactement sa place.

L' « Instruction » s'exprime en ces termes :

En consacrant ainsi aux différentes phases du combat tout le temps voulu, on n'est plus obligé de se préoccuper, dans l'exécution de la manœuvre, de la rentrée des troupes dans leurs cantonnements à une heure déterminée, et, à tous les degrés de la hiérarchie, on peut opérer comme on opèrerait à la guerre. Les manœuvres deviennent alors plus instructives, plus intéressantes et moins fatigantes.

En conséquence, pour limiter ces fatigues, il avait été entendu que jamais on ne ferait passer la nuit aux troupes à plus de deux lieues du point où les aurait trouvées la sonnerie finale de l'assemblée. Mais, dans la pratique, on les a vues aller à 10, 12 et 14 kilomètres de ce point, ce qui donna lieu à des suppositions et à des discussions que je rapporterai plus loin.

Il me reste à dire qu'il était enjoint de « faire remplir, par un grand nombre d'officiers, les fonctions au combat du grade immédiatement supérieur ¹, » et que les pouvoirs les plus étendus étaient accordés aux arbitres. Leur décision sera « souveraine » disait l'Instruction nº 3 du général Brugère. Ainsi fut-il fait, non sans quelque résistance : par exemple, le 9, le commandant du 5^e corps ne recula qu'à contre-cœur, conformément aux injonctions du général Deckherr, commandant du 7^e corps.

D'une manière générale, on a trouvé que les arbitres n'étaient ni assez élevés en grade, ni assez supérieurs par leur situation, ni assez nombreux, ni assez secondés par des coadjuteurs, pour

¹ Dans le même ordre d'idées, le commandement du corps provisoire fut enlevé au général Debatisse et confié au général Archinard pour les quatre dernières journées.

que leurs jugements fussent éclairés et, par suite, acceptés sans conteste.

Il est vrai que le général directeur avait prévu l'objection, et qu'il avait riposté par avance en disant que les erreurs commises par les « juges du camp » représentent « les aléas de la guerre, qui peuvent, à un moment et sur un point donnés, imposer à une troupe énergiquement déterminée à l'offensive, l'arrèt et mème le recul. » C'était dire qu'il n'y aurait rien de déshonorant à recevoir l'ordre de rétrograder. Mais, je le répète, il m'a semblé que cette sorte de circonstance atténuante était loin de consoler le général Millet.

J'ai cru indispensable d'entrer dans les détails qui précèdent avant d'aborder soit le récit des opérations, soit les observations que ces opérations m'ont suggérées. Il est temps d'en venir à cette partie de l'étude que j'ai entreprise.

(A suivre.)

Emilien Balédyer, capitaine d'infanterie.